

## CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

MAIRIE LES LOGES-EN-JOSAS

**Formulaire de demande d'aide d'activités sportives et culturelles**  
**Le document est à compléter et à remettre en Mairie avec les pièces demandées**  
**avant le 31 août 2023**

Votre enfant est inscrit dans une structure pour participer à une activité sportive ou culturelle ou fréquente l'arbre à souhaits, le CCAS accorde des aides financières en fonction du quotient familial selon les conditions suivantes :

- L'enfant doit résider aux Loges en Josas
- La participation ne peut pas dépasser 50% du reste à charge pour l'activité concernée, après déduction de l'aide obtenue auprès de la CAF, CNAS, du département etc ...
- L'aide sera versée par mandat administratif sur le compte bancaire de la famille.
- Elle est limitée à une activité par enfant et par année scolaire
- La limite d'âge est de 18 ans.

**Nom et prénom du ou des parent(s) responsable(s) de l'enfant ci-après mentionné**

Adresse :

Tél. :

Courriel :

**Nom et prénom de l'enfant :**

Né(e) le :

Nature et montant de l'activité :

Montant des aides perçues (CAF, CNAS, CE, autres) : €

Somme effectivement supportée par la famille : €

**La demande doit être accompagnée obligatoirement :**

- 1) Photocopie du ou des dernier(s) avis d'imposition du foyer
- 2) Relevé d'identité bancaire
- 3) Attestation du quotient familial CAF en cours de validité

Dans le cas où je n'aurais pu fournir d'attestation CAF, je certifie sur l'honneur que je ne perçois aucune prestation de la CAF.

Je soussigné(e), certifie sur l'honneur que les renseignements portés sur cette demande et les documents joints sont exacts.

Le

Signature